

DELIBERATION : 2023-04-15

OBJET : Candidature à l'AAP du fonds d'innovation pour la petite enfance, visant à accélérer le déploiement du service public de la petite enfance

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept octobre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane
BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
COTTON Daniel

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

AUDIBERT Jacques

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

Patrice WEIGEL

Thorame-Basse :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. Aimé BAC suppléé par M Olivier LIAUTAUD; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle; M. BONIFASSI Éric ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M Joël LAUGIER suppléé par M. Jean-Charles ŒIL; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. IACOBBI Christophe; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. SILVY Jean-Louis suppléé par M. WEIGEL Patrice ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc; M. GAGLIO Baptiste ; M. DONNINI Gérard ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; M. DURAND Gilles

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Candidature à l'AAP du fonds d'innovation pour la petite enfance, visant à accélérer le déploiement du service public de la petite enfance

Exposé

Porté par Direction générale de la cohésion sociale et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales en partenariat avec la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, un appel à projet a été publié cet été dans l'objectif d'accompagner la mise en œuvre du service public de la petite enfance, notamment dans les territoires combinant un fort taux de pauvreté parmi les familles avec de jeunes enfants, un faible taux de couverture en modes d'accueil ou un faible recours à ceux-ci.

L'ambition est de favoriser l'accès à une place d'accueil à tous les enfants de moins de trois ans, quelle que soit leur situation (handicap, maladie chronique, protégé, etc.) ou celle de leurs parents (en emploi ou pas, horaires atypiques, pauvreté ou difficultés sociales etc.), à un coût abordable pour les familles tout en assurant un niveau élevé de qualité quel que soit le mode d'accueil.

Les projets retenus dans le cadre du fonds ont vocation à s'inscrire dans un ou plusieurs axes :

- Renforcer la qualité au sein des modes d'accueil du jeune enfant ;
- La diversification et le développement des solutions d'accueil ;
- L'information et l'accompagnement des familles pour favoriser le recours aux modes d'accueil ;
- Le renouvellement des formes de soutien à l'accueil individuel.

En cohérence avec les travaux engagés par les élus au sein de la commission Petite Enfance, en particulier dans le cadre de l'élaboration de la Convention Territoriale Globale, il est proposé au conseil communautaire de répondre à cet Appel A Projets.

Le diagnostic de la Convention territoriale Globale, partagé avec les partenaires, a mis en évidence une situation locale marquée par :

- Une offre en accueil collectif restreinte
- Une offre en accueil individuel extrêmement faible et même inexistante sur certains secteurs
- Un isolement des assistants maternels
- Un équipement « crèche » vieillissant et peu fonctionnel sur la commune d'Allos
- Une très forte tension sur le personnel, et des difficultés de recrutement mettant à mal la pérennité du service
- Une forte saisonnalité été/hiver marquée par des besoins d'accueils d'enfants de personnels saisonniers non satisfaits
- Des besoins d'extension horaires des accueils collectifs non satisfaits à ce jour
- Un manque de formation et de qualification des personnels dans l'élaboration et la conduite des projets éducatifs
- Un besoin identifié d'associer les parents aux projets des établissements
- L'absence d'outils informatiques de gestion et d'interface avec les familles

A partir de ces constants, le projet territorial en faveur de la Petite Enfance vise à :

- Consolider, améliorer et adapter l'offre d'accueil collectif du jeune enfant sur le territoire, par un maillage couvrant les 41 communes
- Promouvoir, accompagner et animer des dynamiques collectives autour des métiers d'assistants maternels et de garde à domicile
- Développer un guichet unique itinérant des familles permettant le conseil sur les modes d'accueils, l'accompagnement administratif, et facilitant le recours aux droits
- Promouvoir et renforcer l'attractivité vis-à-vis des métiers et des qualifications de la petite enfance, améliorer les conditions d'exercice des professionnels
- Déployer un guichet unique numérique aux familles couvrant la petite enfance, les écoles, les périscolaires, les centres de loisirs ... partagé avec les acteurs du territoire : collectivités, associations ...

En conséquence, il est proposé de candidater au titre de l'AAP Petite Enfance sur la base des actions suivantes :

- La création d'un relais petite enfance itinérant à même de jouer un rôle de guichet unique de proximité auprès des familles, de promotion des métiers d'assistant(e) maternel(le) et de garde à domicile, d'animateur de temps collectifs dédiés aux assistant(e)s maternel(le)s et aux enfants qu'ils accueillent, d'accompagnement et de conseil des familles dans le rôle de parent employeur ... Cette opération pourrait également prendre la forme d'une maison des 1000 premiers jours mais avec une vocation itinérante.
- La réalisation de travaux d'aménagement/extension de la crèche d'Allos, pour répondre aux exigences minimum de confort de travail du personnel, ainsi qu'améliorer et conforter la capacité d'accueil existante.
- L'extension des horaires d'ouverture des crèches intercommunales, le matin et le soir pour répondre aux besoins des familles qui travaillent souvent à l'extérieur de leurs communes.
- La création d'un poste d'éducateur(trice) jeunes enfants pour renforcer la qualité pédagogique des projets d'accueil au sein des trois structures en accompagnement des directrices, en intégrant mieux les familles à l'intérieur des projets d'établissements mais aussi pour mieux gérer les absences de personnel, la capacité à assumer les flux d'accueils d'enfants de travailleurs saisonniers et accompagner les équipes à l'accueil des enfants différents.
- L'acquisition d'un logiciel portail familles, partagé avec les communes volontaires sur la gestion des compétences qui leur sont dévolues (cantine, écoles, périscolaires) et les associations porteuses d'actions (REAAP, périscolaire, extrascolaire ..)

Le budget global des actions présentées à cette candidature s'établit à ce stade

En fonctionnement :

CHARGES annuelles		PRODUITS annuels	
charges de personnel	92 000	PS RPE CAF	27 600
location batterie véhicule	1 400	Bonus promotion accueil indiv	3 000
prestations diverses	5 000	Fds public et territoire ZRR	5 000
petit matériel pédagogique	5 000	AAP Fds Innovation PE	36 000
		Autofinancement CCAPV	31 800
Total	103 400	Total	103 400

En investissement :

CHARGES		PRODUITS	
Travaux	104 500	AAP Fonds Innovation PE	206 000
Acquisition/achats	139 500		
Formations initiales	15 000	Autofinancement CCAPV	53 000
Total	259 000	Total	259 000

Il est proposé au conseil communautaire de candidater à cet appel à projets au titre du programme d'actions ci-avant exposé.

Décision

Au regard de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- **DE VALIDER**, la candidature de la CCAPV au fonds d'innovation de la petite enfance aux conditions ci-avant exposées ;
- **DE SOLLICITER** le financement des opérations inscrites au contrat sur la base du plan de financement exposé ci-avant,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
 Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
 Le 17 octobre 2023
 Le Président,